

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916) du

MERCREDI 3 MAI 1916

Nouvel arrêté pour les cyclistes. On leur élargit un peu la boucle : la zone de la Forêt où ils pourront encore rouler comprendra dorénavant la Forêt presque entière ; hors de là ils ne sont plus, comme auparavant, autorisés à rouler, que dans l'agglomération bruxelloise. Défense donc de sortir de celle-ci à bicyclette, sauf pour aller dans la forêt de Soignes ou sauf permis spécial.

Les temps sont durs pour les cyclistes, ces avaleurs de kilomètres ; on ne leur permet plus que de petites promenades dignes de piétons. Et ils sont encore bien contents ! Il fut un temps où ils ne pouvaient pas rouler du tout. Puis on leur laissa la liberté de rouler où ils voulaient, sauf dans la zone frontière et dans le territoire de l'étape. Puis, en un jour de mauvaise humeur, le gouverneur de Bruxelles s'avisa que la sécurité des armées allemandes exigeait une forte restriction de la liberté de circulation : défense fut signifiée aux vélocipédistes de sortir de l'agglomération.

A présent donc, cela va mieux et l'on est satisfait. Le bonheur est toujours une chose relative.